

<p><b>Un syndicat qui informe</b></p> <p><b>Un syndicat responsable</b></p> <p><b>Un syndicat utile</b></p>	 <p><b>UNSA</b> Finances Publiques</p> <p><b>Section du Pas de Calais</b></p> <p>Semaine 47 - 2017</p>	<p><b>Secrétaire de section :</b> Gilles DELWAULLE <a href="mailto:gilles.delwaulle@dgfip.finances.gouv.fr">gilles.delwaulle@dgfip.finances.gouv.fr</a></p> <p><b>Secrétaire de section adjoint :</b> Christine DUVAL</p> <p><b>Courriel :</b> <a href="mailto:unsa.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr">unsa.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr</a> tel : 06 37 40 89 63</p>
---	--	--

## CNAS :

### Présentation de la nouvelle offre de la MGEFI référencée depuis le 1er juin 2017 pour 7 ans.

Compte rendu Groupe de travail CNAS 22 novembre 2017

Ce GT portait sur la présentation de la nouvelle offre de la MGEFI référencée depuis le 1er juin 2017 pour sept ans, et sur la mise en place d'un comité de suivi de référencement

élargi aux représentants des fédérations syndicales pour la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans les ministères économiques et financiers.

#### L'UNSA salue le référencement de la MGEFI,

**Qui permet de n'avoir qu'un seul opérateur** au niveau du ministère avec un maintien des prestations existantes et le précompte sur le bulletin de salaire.

**La prise en charge par l'Etat employeur reste toutefois insuffisante** pour permettre une amélioration des prestations et une diminution du montant des cotisations.

**Dans ce contexte, pour l'UNSA les cotisations à la Protection Sociale complémentaire devraient être déductibles de la base imposable à l'Impôt sur le Revenu.**

#### Présentation des nouvelles garanties MGEFI

La MGEFI a présenté les trois garanties qu'elle propose (Maîtri santé, Vita santé et Multi santé) avec toutes les nouveautés notamment l'apparition de prises en charges de nouvelles prestations (médecines douces).

Un des objectifs premier de la MGEFI est de baisser le reste à charge.

La MGEFI propose un service d'assistance (garde d'enfant, aide ménagère) y compris pour l'hospitalisation programmée et a renforcé ses offres à caractère social.

La MGEFI propose également un nouveau contrat facultatif afin de revaloriser la garantie perte de salaire permettant le maintien des primes et cela sans questionnaire de santé.

Chaque année, les adhérents peuvent changer d'offre avant le 31 octobre sans obligation de maintien d'un délai contraignant.

**Concernant le comité de suivi de référencement pour la PSC**, sa mission, définie dans la convention de référencement, est d'assurer le suivi précis, régulier du dispositif de référencement afin de veiller à la qualité attendue tout au long de la vie de la convention. **Le comité assure le suivi de la convention relative aux actions de santé publique.** Il n'a pas de pouvoir décisionnel mais un rôle d'alerte et de proposition sur les évolutions à envisager pour préserver un haut niveau de protection sociale complémentaire.

**L'UNSA considère que ce comité doit se réunir au moins deux fois par an afin de faire le bilan de l'année et de porter les alertes et les propositions à envisager.**

## Conditions de vie au travail et Retour du jour de carence

Le secrétariat général accepte que le comité de suivi du référencement se réunisse au moins deux fois par an .

**Ce GT a laissé une large place aux questions d'actions de prévention. Or, à partir du 1er janvier prochain, le gouvernement remet en place le jour de carence pour les fonctionnaires.** Or non seulement, ce dispositif va impacter le pouvoir

d'achat des agents avec un alourdissement de leur budget santé (la MGEFI du ministère ne prenant pas en charge la perte de salaire pour jour de carence). Mais en plus, beaucoup d'agents rejoindront leur poste de travail , en étant malade voire contagieux, prenant le risque de contaminer leurs collègues. Ceci risque de multiplier les congés maladies de longue durée !

**A défaut d'améliorer la situation des finances publiques, le jour de carence n'est pas une mesure de prévention c'est pourquoi l'UNSA réaffirme son opposition au retour du jour de carence pour les fonctionnaires.**

## Audition par le Comité Action Publique 2022 :

### **l'UNSA actrice du débat.**

Ce 22 novembre, lors de l'audition, l'UNSA a rappelé son attachement aux principes de l'État républicain et aux valeurs de la République, notamment la cohésion sociale, la solidarité, l'égal accès à un service public de qualité sur l'ensemble du territoire.

Elle a insisté sur la qualité des services publics français enviés dans le monde, qui doivent continuer de s'appuyer sur des personnels qualifiés, formés, reconnus et bien rémunérés, en nombre suffisant, occupant des emplois de

qualité avec des conditions d'exercice améliorées.

L'UNSA a réaffirmé son attachement à une Fonction publique statutaire au service des besoins de la population.

L'UNSA a questionné la méthode de travail du comité, constatant qu'elle n'était pas fondée sur un diagnostic partagé de l'évaluation des politiques publiques dans le champ des réflexions du comité et de l'état de la société française.

**L'UNSA a donc insisté sur les missions indispensables, pas toujours visibles ou connues du citoyen, comme les missions de contrôle (notamment en termes de fraude fiscale) ou de conseil.**

**L'UNSA a également mis en avant des politiques publiques qui doivent être améliorées comme :**

- La petite enfance
- La prise en charge des personnes dépendantes (âge et handicap)
- La protection des consommateurs (alimentation, pollutions, agriculture...)
- Les politiques de prévention (santé, nutrition, conditions de travail...)
- Les réseaux et moyens de transport (désenclavement, modernisation...)

Enfin, l'UNSA estime indispensable de développer une vision sur le moyen et sur le long terme afin d'éviter une politique d'économies budgétaires à court terme. Il est

important de connaître les impacts des changements qui seront proposés et leurs conséquences dans la durée.

**L'Unsa ne cautionnera pas des suppressions d'emplois de fonctionnaires ou des abandons de missions !!**